

# COMPTE RENDU

-

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015 – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1<sup>er</sup> Adjoint, Laurent VERNAZ – 2<sup>ème</sup> adjoint, Sandrine POIGNET – 3<sup>ème</sup> adjointe, Sandra BOULAIS - 4<sup>ème</sup> adjointe, Claudine AMOUDRY, Denis BADON, Nathalie BIBOLLET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain FINA, Christel GACHON, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Jean RONZATTI, Carole VASCHALDE

Absents excusés : Noël CADET (pouvoir à Sandrine POIGNET), Claire FLEUTOT (pouvoir à Nathalie BIBOLLET), Stéphanie SANCHEZ (pouvoir à Sandra BOULAIS)

Secrétaire de séance : Denis BADON

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 29 mai 2015, ce qui est effectué à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Proposition de répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- Dépôt de deux dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental (FDEC)

Cette modification à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Denis BADON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## VIE ASSOCIATIVE

### Vote des subventions 2015 aux associations

*Rapporteur : Sandrine POIGNET*

En préambule, Monsieur Le Maire remercie la commission de la Vie Associative pour le remarquable travail réalisé durant les mois de mai et juin 2015 en rencontrant individuellement toutes les associations frontenexoises ou assimilées.

A son tour, Sandrine POIGNET, Adjointe à la Vie Associative, remercie les élus et le personnel administratif présents durant ces rencontres qui ont permis une meilleure connaissance du riche tissu associatif de la Commune.

Elle rappelle les anciens critères d'attribution des subventions :

- 320 € par association de Frontenex
- 160 € par association extérieure exerçant sur Frontenex
- 65 € par jeunes frontenexoises de moins de 18 ans fréquentant une association de Frontenex
- 20 € par jeunes frontenexoises de moins de 18 ans fréquentant une association extérieure exerçant sur Frontenex

Elle indique que les deux derniers sont conservés mais que pour la part fixe de subventions, toutes les associations ont été notées sur des critères bien définis (lieu du siège, domicile des membres influents du bureau, impact social, gestion financière, besoin réel, utilisation de salles communales...) pour arriver à un classement et une somme définie.

Elle présente ainsi un tableau de répartition des subventions et rappelle que le montant des subventions 2015 est maintenu, dans sa globalité, au même niveau que 2014 avec quelques aménagements :

- la subvention versée aux Croes de Frontenex est basée sur les mêmes critères que les autres associations. La différence de (3 000 € de subvention en moins) sera compensée par une aide directe équivalente aux écoles, sur présentation des projets scolaires de l'année
- une enveloppe de près de 2 500 € est réservée à des demandes exceptionnelles d'associations. Par exemple, cette année, les anciens combattants souhaitant renouveler leur drapeau, une aide exceptionnelle de 1 200 € leur sera attribuée. Sur présentation de projets, la commission et le conseil municipal seront amenés à se positionner.

Dénomination de l'association	Part fixe	Nombre d'adhérents jeunes de Frontenex		Montant Part Jeunes	Montant GLOBAL	Subvention exceptionnelle 2015	Commentaires
		Asso Frontenex = 65 €/jeune	Asso extérieure = 20 €/jeune				
ACH'VAL - Equitation	300	9		585	885		
AINES RURAUX	450	0		0	450		
AMICALE BOULES	450	0		0	450	300	Aide au challenge Municipalité
Amicale Donneurs de Sang	150	0		0	150		
ANCIENS COMBATTANTS	300	0		0	300	1 200	Aide à l'achat d'un nouveau drapeau
ASF Foot	300	9		585	885		
Assoc Multisport Fx	0	0		0	0		
CSBC (badminton)	150	6		390	540		
COMITE DES FETES	450	0		0	450		
COVOITURAGE	450	0		0	450		
CROES - Sou des Ecoles	450			0	450		
DANSE A LA CLE	300	39		2535	2 835		
ENSEMBLE VOCAL et INSTRUMENTAL	300	7		455	755		
GELHANN - Théâtre	300	0		0	300	150	Aide pour le 30ème anniversaire
GYM VOLONTAIRE	150	1		65	215		
JUDO	150		13	260	410		
SCRABBLE	150	0		0	150		
SYLLECTOMANIA	150	0		0	150		
TENNIS CLUB	150	6		390	540		
UOAT - Athlétisme	150		2	40	190		
<b>TOTAL</b>	<b>5 250</b>			<b>5 305</b>	<b>10 555</b>		
Subvention exceptionnelle pour des projets					2 445	1 650	
Budget global					13 000		795

A l'unanimité des membres présents (les conseillers municipaux, membres des associations susceptibles d'être subventionnées, sortent de la salle au moment du vote de la subvention), le conseil municipal valide le tableau des subventions 2015 tel que présenté.

## Attribution d'une subvention à REGUL'MATOUS

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Jean-Paul GIRARD rappelle l'objet de l'association REGUL'MATOUS qui s'occupe de la régulation des chats errants sur la Commune, selon la procédure particulière suivante :

1 – Le Maire prend un arrêté municipal autorisant la capture des chats errants et leurs stérilisations sur le territoire communal.

2 – L'administré de la Commune qui le souhaite et qui rencontre des problèmes de chats errants prend contact avec la Présidente de REGUL'MATOUS au préalable pour qu'elle lui explique le protocole et qu'il en accepte le principe.

3 – L'association REGUL'MATOUS met à disposition du matériel (pièges, cages...) chez un vétérinaire de Saint Pierre d'Albigny, qui est alerté du nom de l'administré par l'Association, pour la capture du chat.

L'administré prend rendez-vous et se rend chez le vétérinaire qui lui explique le fonctionnement et les modalités de captures

4 – L'administré peut alors récupérer l'animal qui est remis en liberté (sauf en cas d'euthanasie si le chat a une maladie) impérativement au même endroit, ceci afin de ne pas pénaliser les chats et de déplacer le problème éventuel ailleurs.

5 – L'association REGUL'MATOUS prend en charge financièrement les frais vétérinaires.

Il rappelle que la Commune a versé des subventions en 2011, 2012 et 2014 et propose, afin que cette association puisse continuer à intervenir sur Frontenex, de verser une subvention de 100 €, ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Alain FINA souligne le vivier important de chats errants dans la rue de Barral et les problèmes que cela engendre.

## FINANCES et VIE SCOLAIRE

### Marché de fournitures de repas pour le restaurant scolaire : choix du prestataire

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ, adjoint aux Finances, fait part des résultats de la consultation lancée en vue de l'attribution du marché de fourniture de repas au restaurant scolaire. Il indique que 2 prestataires ont répondu (ELIOR, prestataire actuel, et SHCB) et présente l'analyse en vue d'un choix du Conseil Municipal, qui portera sur la période 2015-2019.

Il propose au vu des différents critères de l'analyse (points forts...) de retenir la société SHCB pour un montant de 2.85 € HT, soit 3.01 € TTC par repas pour les enfants de 3 à 12 ans et un montant de 2.94 € HT, soit 3.10 € TTC pour les adultes.

Isabelle MORLOT demande si la baisse d'achat du repas engendrera une baisse du tarif pour les familles.

Laurent VERNAZ indique que cela sera explicité dans le point suivant de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Nathalie BIBOLLET demande si les allergies sont prises en compte par le prestataire.

Laurent VERNAZ indique que les allergies basiques peuvent être prises en compte, si un Projet d'Accueil Individualisé a été signé entre les parents, l'école, le médecin scolaire et la Mairie, mais que par contre, pour les allergies plus contraignantes, un plateau repas d'une quinzaine d'euros peut être proposé.

Thierry RANGONE demande si les animations proposées par les deux prestataires sont identiques.

Il est lui est indiqué qu'elles sont équivalentes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et retient la société SHCB pour la fourniture des repas du restaurant scolaire pour la période 2015-2019, en liaison froide, aux conditions suivantes :

- 2.85 € HT, soit 3.01 € TTC par repas pour les enfants de 3 à 12 ans

- 2.94 € HT, soit 3.10 € TTC pour les adultes

### Fixation des tarifs pour la vente de repas au restaurant scolaire

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Dans la continuité, Laurent VERNAZ, rappelle que le repas fourni par la Commune est revendu au tarif unique de 4.65 €, fixé par délibération du 23 mai 2014.

Il indique qu'à ce jour, le prix de vente du repas aux parents ne couvre qu'une partie du coût réel (estimé à plus de 8€) revenant à la Commune (salaires, entretien bâtiments...).

Alain FINA demande si la fréquentation a augmenté depuis la création du nouveau restaurant scolaire.

Il lui est indiqué que la fréquentation n'a pas été en hausse, mais qu'elle diffère d'une année sur l'autre.

Au vu de ces éléments, il propose d'appliquer une hausse de 0.05 cts sur le prix du repas vendu par la Commune, en portant le tarif unique à la rentrée 2015/2016 à 4.70 € par repas pour les enfants et à 6 € pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place), ce qui est validé à l'unanimité :

	Prix pour les enfants	Prix pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place)
2014/2015	4.65 €	6 €
2015/2016	4.70 €	6 €

### Proposition de répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ, Adjoint aux Finances, rappelle qu'a été instauré en 2011, le FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) dont l'objectif consiste à prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il indique que trois modes de répartition entre l'EPCI (la CCHCS) et les communes membres sont possibles :

- La répartition de droit commun : aucune délibération n'est nécessaire, la répartition proposée s'applique
- La répartition à la majorité des 2/3 du conseil communautaire de la CCHCS : dans un 1<sup>er</sup> temps, la répartition est de droit commun et dans un 2<sup>nd</sup> temps la répartition se fait en fonction de la population, du potentiel fiscal ou financier, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal... Ces modalités ne peuvent ni majorer, ni minorer de plus de 30 % la contribution ou l'attribution d'une commune par rapport au droit commun
- La répartition « libre » : délibération concordante de l'EPCI et de toutes les communes membres d'ici le 30 juin

Il présente le tableau de droit commun :

COLLECTIVITE OU EPCI	MONTANT 2015
CCHCS	-75 083 €
BONVILLARD	-5 540 €
CLERY	-6 175 €
<b>FRONTENEX</b>	<b>-35 136 €</b>
GRESY SUR ISERE	-18 344 €
MONTAILLEUR	-10 157 €
NOTRE DAME DES MILLIERES	-14 113 €
PLANCHERINE	-6 685 €
SAINTE HELENE SUR ISERE	-26 567 €
SAINT VITAL	-9 150 €
TOURNON	-17 020 €
VERRENS ARVEY	-12 583 €
<b>TOTAL</b>	<b>-236 553 € (pour info en 2014 : 165 024 €)</b>

Il indique que par délibération du 11 juin 2015, la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie a décidé de maintenir sa participation équivalente au montant de la totalité du FPIC de la première année (2012), le reste étant à la charge de la commune de Frontenex :

Frontenex	CCHCS	Total 2015
27 141€	7 995	35 136 €

Un débat s'installe sur cette péréquation.

Laurent VERNAZ indique qu'elle va s'accroître dans les prochaines années et va fortement impacter le budget de fonctionnement.

Isabelle MORLOT s'interroge sur la destination de ce fonds.

Il lui est indiqué que cela est destiné aux communes et intercommunalités ayant de faibles ressources.

Thierry RANGONE précise que depuis cette année, toutes les communes doivent délibérer pour appliquer cette répartition collectivement décidée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette répartition, qui détermine la part de Frontenex à 27 141 €.

## **Dépôt de deux dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental (FDEC)**

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur Le Maire indique qu'il serait souhaitable de déposer deux dossiers de demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC).

- un dossier pour l'acquisition d'un chargeur afin de faciliter le travail des services techniques lors des opérations de déneigement. Le devis présenté est de 7 690 € HT et correspond parfaitement aux besoins des agents.
- un dossier pour le renforcement de l'impasse des Allobroges qui crée des problèmes lors des opérations de déneigement. Il convient de lui apporter une meilleure structure et un nouveau revêtement plus adapté. Le coût du devis est de 3 980 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de présenter ces deux dossiers au FDEC pour un financement au taux défini de 28%.

## **URBANISME**

### **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : retour sur les visites de terrain**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE*

Jean-Paul GIRARD, Maire de Frontenex, et Thierry RANGONE, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme, font un retour sur les visites de terrain qui ont été réalisées les 5 et 19 juin avec le cabinet Vincent BIAYS, en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Thierry RANGONE indique que la visite du jour, en présence de Robert VIDAL, de la Direction Départementale des Territoires, a permis de détailler certains secteurs à enjeux de la Commune.

Une restitution sera effectuée par le cabinet d'urbanisme.

## **TRAVAUX**

### **Aménagement de l'aire de jeux du Parc de la Mairie : réception des travaux**

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font part de la réception des travaux liés à la rénovation de l'aire de jeux du Parc de la Mairie, réalisée par la société HUSSON et des aménagements effectués par les services techniques communaux (bancs, table, clôture...).

Un retour est également fait sur le goûter-inauguration qui s'est tenu le 13 juin avec de nombreux enfants.

Alain FINA demande la durée de la garantie sur les jeux.

Thierry RANGONE indique qu'elle est de 10 années.

### **Point sur les dysfonctionnements du Centre Médical**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE*

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font part des suites apportées aux problèmes thermiques rencontrés depuis la réception de ce bâtiment, et des solutions préconisées.

Les occupants ont transmis leurs doléances par courrier en souhaitant que des mesures soient prises rapidement pour apporter de la fraîcheur au bâtiment.

Les élus opèraient pour une solution commune plutòt qu'individuelle car elle serait plus compliquèe à gèrer (climatisation individuelle...).

Une rùnion doit se tenir dans les prochains jours pour faire le point.

## **Rue des Tilleuls : point sur les travaux d'aménagement et d'amélioration du fonctionnement des réseaux**

*Rapporteur : Thierry RANGONE*

- Thierry RANGONE, Adjoint en charge des Travaux, fait part de l'avancement du projet lié à l'amélioration du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales dans la partie basse de la rue des Tilleuls, établi par le maître d'oeuvre SAFEGE et de la poursuite de l'avant-projet relatif à l'aménagement de la rue des Tilleuls dans sa globalité, réalisé par le bureau d'études ETEC.

Il précise que différentes questions techniques ont été soulevées auprès du maître d'oeuvre SAFEGE car le calage du projet est encore flou et laisse la porte ouverte à des alternatives qu'il faudrait impérativement calées avant le lancement de la consultation. C'est la raison de la tenue d'une réunion de la commission TRAVAUX du mercredi 24 juin à 18h30, en présence également du SIARA.

- Thierry RANGONE évoque également la poursuite de l'avant-projet relatif à l'aménagement de la rue des Tilleuls dans sa globalité, réalisé par le bureau d'études ETEC.

La réunion du 3 juin dernier, à laquelle ont été associés les services du Département, ont permis d'avancer et d'éliminer certaines hypothèses (rond-point au croisement de la rue de la Gare et des Tilleuls...) et d'appréhender certaines contraintes, comme la largeur ou l'étréitesse ponctuelle de la voirie.

## **Point sur la réalisation d'audits énergétiques sur des bâtiments communaux**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE*

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font part des audits énergétiques transmis par le cabinet CYTHELIA et proposent une réunion de restitution afin de se faire expliciter ces documents.

## **Travaux divers**

Thierry RANGONE rappelle la tenue d'une réunion ce jeudi 18 juin avec plusieurs points abordés :

### **Aménagement de la Rue de Princens**

Thierry RANGONE rappelle le projet d'aménagement de la rue de Princens et l'avant-projet sommaire établi par le bureau d'études SITES, maître d'oeuvre.

Il est rappelé que le projet d'aménagement vise à :

- établir un cheminement dédié aux piétons dans la continuité du trottoir existant en première partie de la voie,
- assurer la reprise des eaux pluviales au regard des aménagements de surface envisagés,
- enfouir les réseaux secs (télécommunications, électricité)
- asseoir plus globalement, et de façon aussi rationnelle que possible, la gestion des différents usages du domaine public.

Il ressort du programme initial que la création d'un trottoir pose un problème d'acquisition foncière, au droit de l'usine désaffectée, et qu'il n'est pas nécessaire au vu du faible trafic.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide de ne pas créer un trottoir mais plutòt un cheminement piétonnier avec un marquage au sol et de possibles aménagements paysagers.

Au niveau de la maîtrise foncière, il est remarqué que :

- la chaussée actuelle ne respecte pas l'emprise du domaine public, qui est située sur le côté gauche (au niveau des talus bordant les propriétés TANTOLIN, DURAY, BRUYERE...) en direction de Tournon
- la chaussée impacte la propriété de l'usine désaffectée

La commission, au vu des difficultés de maîtrise foncière, s'orienterait vers une prise de possession de ces espaces publics, tout en ayant conscience des difficultés techniques possibles pour adoucir les rampes d'accès des riverains.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide de solliciter le maître d'oeuvre pour travailler sur cette hypothèse de décalage de la route sur le côté gauche.

Concernant la régularisation de l'emprise foncière avec les propriétaires de la friche industrielle, Thierry RANGONE s'interroge sur la pertinence de recourir aux services d'un négociateur foncier.

Laurent VERNAZ pense qu'il est possible de s'affranchir de ces frais supplémentaires, d'autant qu'il est possible de décaler la voie de l'autre côté.

Alain FINA propose que soit fait un courrier au propriétaire de cette friche industrielle tant pour l'élaboration du PLU que pour ce projet de requalification de la rue de Princens.

Monsieur le Maire reste perplexe sur le fait d'identifier un interlocuteur pour cette ancienne usine.

### **Réhabilitation du toit du DOJO**

Suite à la visite des lieux effectuée le samedi 13 juin, il a été constaté le mauvais état du toit de la salle de judo, à la Maison des Sociétés. Lors des dernières intempéries, des fuites sont survenues. Elles ont été maîtrisées et stoppées grâce à l'action de services techniques.

Par contre, la pérennité du toit ne semblant pas assurer, la Commission propose au Conseil Municipal de solliciter des devis auprès d'entreprises de charpente.

Un débat s'installe tant sur les aspects techniques que sur la nature du projet à porter (réfection de l'ensemble de cette salle).

Thierry RANGONE demande au Conseil Municipal s'il a l'ambition de revoir l'intégralité de cette salle.

Laurent VERNAZ propose de disposer de devis pour la charpente avant de se positionner.

### **Restructuration de la Mairie de Frontenex**

Thierry RANGONE fait part du projet sur la restructuration du bâtiment de la Mairie, dont la teneur a été validée en commission.

Il rappelle que la mairie de Frontenex a fait l'objet d'une précédente rénovation en 2006, avec reconfiguration de l'accueil et réfection des murs, plafonds, de certains sols et de la façade.

A part l'accueil, aucune structure du bâtiment n'avait été modifiée.

Il constate qu'actuellement, ce bâtiment de taille importante dispose de volumes inutilisés, mal équilibrés et thermiquement peu économes et confortables.

L'accueil des personnes à mobilité réduite ne semble pas correspondre aux normes même si, à ce jour, aucune difficulté réelle et insurmontable n'est apparue.

Les conditions de travail des agents de l'accueil ne semblent pas des plus cohérentes au vu de la superficie globale du bâtiment.

La commission a défini les objectifs suivants :

- 1) Garder le caractère et l'histoire des lieux tout en y apportant modernité et fonctionnalité
- 2) Permettre l'accès à l'ensemble des espaces accueillant du public (Accueil, salle de réunion du conseil municipal, Salle des mariages, ensemble des bureaux (?), secrétariat, bureau du maire (?))
- 3) Aménager un hall d'accueil de taille suffisante
- 4) Améliorer la confidentialité des échanges
- 5) Améliorer les conditions de travail des agents en, par exemple, repensant l'accueil – création de bureaux/espaces indépendants = action avec des impacts sur le mode de travail des agents
- 6) Retravailler l'éclairage intérieur et la « fonctionnabilité »
- 7) Améliorer la thermie du bâtiment (pièces inutilisées chauffées...)
- 8) Intégrer un espace/bureau pour les syndicats dont le siège est en Mairie de Frontenex

Enfin, Thierry RANGONE indique les différentes phases du projet qui a démarré par la signature d'un contrat en avril 2015 avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMOME CONSEILS) pour épauler la collectivité dans la constitution d'un programme technique détaillé, issu de la définition des besoins des de nos concitoyens, des agents et des élus.

Ce jour, le Conseil Municipal doit valider les objectifs prioritaires de ce projet et une rencontre avec les agents administratifs est nécessaire pour leur exposer et partager les objectifs afin de constituer un groupe de Travail.

Durant l'été 2015, le cabinet AMOME pourra démarrer sa mission et proposer des premiers résultats à l'automne 2015 afin que début 2016, soit signé un marché avec un maître d'œuvre en vue d'établir un projet.

L'exécution des travaux pourrait alors se dérouler en 2016-2017, par phases ou non, selon les priorités fixées.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal valide les objectifs de ce projet.

Thierry RANGONE propose également à tous les élus de faire part dans les prochains jours, d'éventuelles autres idées permettant d'étayer la liste des objectifs.

Sur demande de Sandrine POIGNET, Laurent VERNAZ indique que la personnel sera pleinement associé et qu'une réunion d'échanges sera calée très rapidement.

Alain FINA propose également que les autres agents de la collectivité fassent part de leur regard extérieur sur la mairie.

## ANIMATION

### Point sur les manifestations de l'Eté 2015

*Rapporteur : Sandra BOULAIS*

Sandra BOULAIS, Adjointe en charge de l'animation et de la Communication, fait un point sur les manifestations de cet été (feu d'artifice, Village en fête).

Elle indique avoir obtenu l'accord pour diffuser le film « Belle et Sébastien », lors de la soirée du 4 juillet.

Elle propose une commission ANIMATION pour caler matériellement ces deux manifestations.

## CULTURE

### Informatisation de la bibliothèque point sur le dossier (emploi, matériel...)

*Rapporteurs : Sandrine POIGNET et Claudine AMOUDRY*

Sandrine POIGNET, Adjointe au Maire et Claudine AMOUDRY, élue et bénévole à la bibliothèque municipale, font un point sur le projet d'informatisation de la bibliothèque, qui a fait l'objet d'une réunion entre élus et bénévoles dernièrement à la bibliothèque.

Le matériel a été installé et la formation est programmée pour le 23 et 24 juin.

Une jeune fille a également été embauchée pour rentrer le fonds de livre, pour une durée prévisionnelle d'1 mois.

## QUESTIONS DIVERSES

### Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différents syndicats

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

#### **SIRS DE FRONTENEX (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire)**

Nathalie BIBOLLET indique les inscriptions aux transports scolaires 2015/2016 sont en cours et qu'une réunion de calage des effectifs et des circuits est programmée le 20 juillet.

#### **SICSA (Syndicat de la Combe Savoie Amont)**

Claudine AMOUDRY indique qu'une réunion est programmée le 25 juin, notamment pour faire le point sur les conséquences des intempéries du 1<sup>er</sup> mai dernier qui ont touché certaines communes limitrophes.

### Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Grésy/Isère localisée à Frontenex

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption d'une motion contre la fermeture du Centre des Finances Publiques de Grésy/Isère, situé à Frontenex dans un local communal :

#### **NON A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE GRESY SUR ISERE LOCALISEE A FRONTENEX.**

«La direction départementale des finances publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux.

La trésorerie de Grésy sur Isère installée sur la commune de Frontenex est ainsi vouée à la fermeture au 1er janvier 2018. Elle devrait accompagner les fermetures des trésoreries d'Aiguebelle, St Pierre d'Albigny et Chamoux sur Gelon faisant ainsi de ce large territoire un désert du service public fiscal et financier.

Nous sommes vraiment confrontés, sous couvert d'une politique d'austérité pour les collectivités avec la baisse de leurs dotations (plus de 13 milliards pour 2015 /2016/2017), à un recul des services publics et à un abandon des territoires ruraux, de montagne et périurbains.



Faut-il rappeler les principales missions exercées dans ces unités, en plus d'un accueil fiscal de proximité : l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le soutien et le conseil aux collectivités gérées par la trésorerie : les communes, la communauté de communes, le CIAS et Floreal, les syndicats d'eau du Fayet et du Grand Arc, les syndicats scolaires de Val Tamié ou du transport, d'assainissement des cours d'eau, ou encore l'aérodrome,...

C'est dire l'importance du maintien de ce service public de proximité.

C'est pourquoi nous demandons au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques de Grésy sur Isère de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers. »

A la majorité (un vote contre), le Conseil Municipal adopte cette motion.

## **Motion relative à la baisse des dotations de l'Etat**

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption d'une motion contre la baisse des dotations de l'Etat :

« Dans le cadre du Plan d'économies de 50 milliards d'euros lancé par l'Etat sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont appelés à diminuer de 30 % d'ici 2017.

Déjà en 2014, cette réduction de dotations a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 M€ dont 7,7 M€ pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13,2 M€ que les intercommunalités savoyardes ont versé dans un fonds national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire.

Cet effort a représenté globalement en 2014 un montant de 37,62 € par habitant en Savoie - alors que l'impact moyen au niveau national n'est que de 12,07 € - et s'accroîtra encore dans les années à venir.

Au global, entre 2013 et 2015, la dotation globale de fonctionnement nette du bloc communal (communes + EPCI) aura diminué de près de 39,7 M€ soit plus de 27 % sur cette période.

Si la montée en charge du FPIC se poursuit tel que prévu à ce jour, c'est plus de 92 M€ d'effort qui auront été demandés aux collectivités de Savoie à l'horizon 2017, soit une variation de - 63 % !

Les communes et intercommunalités de Savoie ne contestent aucunement leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, ce qu'elles font déjà depuis 2008, en particulier depuis 2011 avec le gel des dotations de l'Etat. Elles remarquent cependant que le secteur local va porter au niveau national 22 % de l'effort demandé alors qu'il ne représente que 20 % de la dépense publique et seulement 9,5 % de la dette publique.

Les communes et intercommunalités de Savoie tiennent également à souligner les répercussions que cette baisse va inévitablement entraîner :

- sur le niveau des services publics locaux au détriment de la cohésion sociale et de la croissance économique
- et sur le niveau de l'investissement qui est un élément majeur d'aménagement du territoire et stabilisateur social

Les collectivités locales assurent habituellement 70 % de l'investissement en France et pour 2014, des études économiques ont estimé à 30 % la baisse des commandes auprès des entreprises du BTP, ce qui, dans la durée, pourrait signifier d'ici 2017 la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La diminution drastique des ressources locales va donc pénaliser à terme tous les habitants du territoire et pourrait fragiliser la reprise économique pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pourquoi, les communes et intercommunalités de Savoie seront attentives aux conclusions rendues par le groupe de travail que le Premier ministre a mis en place en lien avec leurs associations dans le but d'établir un diagnostic partagé de la situation des finances locales et d'étudier toutes les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en oeuvre. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette motion.

# Choix des membres du Conseil Municipal proposés comme délégués au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ARLYSERE

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur Le Maire indique que la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie doit valider prochainement sa représentation au PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) ARLYSERE et conformément aux statuts, la CCHCS sera représentée par 18 représentants titulaires et 18 suppléants.

Il est proposé une répartition au prorata de la population et Frontenex compterait 3 titulaires et 3 suppléants.

Ces représentants sont issus des conseils municipaux et de ce fait, ils ne sont pas forcément conseillers communautaires.

Suite à un appel à candidature, Monsieur Le Maire propose une liste de délégués de la Commune de Frontenex pour siéger au PETR ARLYSERE, validée par le Conseil Municipal.

Titulaires	Suppléants
Thierry RANGONE	Claudine AMOUDRY
Laurent VERNAZ	Alain FINA
Jean-Paul GIRARD	Denis BADON

- Claudine AMOUDRY indique qu'en sa qualité de référente communale sur l'Ambroisie, elle suivra une formation le 22 juin afin d'apprendre à connaître cette plante, source d'allergies importantes et qui se développe de plus en plus dans nos secteurs.
- Thierry RANGONE fait part de son inquiétude, suite au dernier conseil syndical du SIARA (assainissement) sur le devenir de cette structure. Depuis les dernières élections, plusieurs décisions politiques (mutualisation avec CoRAL...) laissent augurer une absorption du syndicat par une intercommunalité plus importante, alors qu'il fonctionnait efficacement et rationnellement jusqu'alors. Thierry RANGONE souligne qu'il est, par nature, favorable à la mutualisation des moyens et des hommes, mais quand cela est réfléchi et collégialement décidé.
- Alain FINA demande si les aménagements minéraux qui devaient être réalisés par les services techniques à l'entrée de la commune seront accomplis cette année. Monsieur Le Maire indique que cela ne devrait pas être le cas par manque de temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 4 septembre 2015 à 19h15.

Le Maire, Jean-Paul GIRARD

